LYCÉE DES MÉTIERS

du CAP au BTS

VOIE SCOLAIRE OU ALTERNANCE

TAXE D'APPRENTISSAGE

GUIDE DE RÉPARTITION DU SOLDE

lycée des métiers

entre meurthe & sânon

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Chaque mois vous vous acquittez du paiement de la taxe d'apprentissage auprès de l'URSSAF. Elle sert à financer la formation professionnelle.

13 %
pour le financement des formations professionnelles et technologiques de votre choix

87 %
pour le financement de l'apprentissage via les OPCO

La taxe d'apprentissage est le seul impôt en France où le payeur peut en choisir le bénéficiaire.

POURQUOI NOUS CHOISIR ?

La taxe d'apprentissage perçue chaque année permet l'acquisition de matériels pédagogiques de qualité à destination des plateaux techniques et adaptés aux pratiques professionnelles des entreprises.

Ces équipements contribuent à l'excellence des formations dispensées par les équipes pédagogiques du lycée des métiers et favorisent l'insertion professionnelle de nos élèves dans vos structures durant les stages ou à l'issue de leur formation.

LYCÉES PROFESSIONNELS PARTENAIRES
Réseau de l'ANFA

Erasmus+

16
formations
de la 3ème prépa métiers au BTS

580
élèves

10%
d'apprentis

140
enseignants et personnnels

+ 22 000
m² de plateaux techniques et de locaux dédiés

+ 57 500
journées formation en entreprise

CAP Maintenance des véhicules

CAP Carrossier automobile

CAP Peintre automobile

BAC PRO Maintenance des voitures particulières

BAC PRO Construction des carrosseries

BAC PRO Carrossier peintre

BTS Construction et réalisation des carrosseries

BAC PRO Procédés chimie, eau et papiers-cartons

CAP Conducteur d'engins de travaux publics et carrières

CAP Maintenance des matériels de construction et de manutention

BAC PRO Maintenance des matériels de construction et de manutention

BTS Maintenance des matériels de construction et de manutention

BAC PRO Métiers du commerce et de la vente

3ème prépa métiers
ULIS lycée pro - UPE2A

OPTIONS

- Formule campus – Team Levassor
- Entrepreneuriat
- Conseiller vente pièces et accessoires automobile
- Bilangue Anglais - Allemand

DES CONDITIONS D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT PROPISSENT À LA RÉUSSITE

mon restau responsable

Égalité des chances · Internat d'excellence · L'école de la confiance

ESPACE NATURE

Refuges LPO

SERVICES PUBLICS

LYCE

SOUTENIR LE LYCÉE DES MÉTIERS

Attribuez tout ou partie du solde de la taxe d'apprentissage par une simple déclaration sur la plateforme SOLTéA gérée par la Caisse des Dépôts pour le compte du ministère de l'éducation nationale.

Vous avez déjà payé ces sommes auprès de l'URSSAF, il s'agit d'une simple affectation au lycée de votre choix !

SOLTéA
Répartir le solde de la taxe d'apprentissage

soltea.education.gouv.fr

Caisse des Dépôts GROUPE

NOUS TROUVER SUR SOLTéA :

Lycée professionnel entre Meurthe et Sânon

UAI : 0540015Y SIRET : 195 400 155 00014

lycée des métiers entre meurthe & sânon

2 rue Émile Levassor

DOMBASLE/MEURTHE

T. 03 83 48 25 89

ce.0540015y@ac-nancy-metz.fr

lyceedesmetiers.fr

www.lyceedesmetiers.fr

SOLTéA